

ce que vous ferez pour le pauvre sans Jésus-Christ ne fera qu'élargir ses convoitises, son orgueil et son malheur.

A continuer.

CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COPIE.

Lettre de l'Hon. E. Caron, à l'Hon. W. Draper.

QUÉBEC, 17 Septembre, 1845.

Mon cher monsieur, — A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous à Montréal, dans le mois dernier, je vous avais promis de me mettre en communication avec quelques personnes influentes appartenant au parti Canadien-Français, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer un arrangement qui aurait pour effet de les engager à prendre part à l'administration et à se joindre au parti qui est actuellement au pouvoir. Ma dernière lettre vous aura appris que j'avais travaillé à remplir cette promesse et vous aura mis au fait des raisons qui avaient retardé la conclusion de ma négociation. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de vous instruire du résultat de mon entreprise; et dans ce que je vais vous dire, je vous parlerai avec cette franchise que vous devez attendre de moi après la confiance que vous m'avez montrée.

Si je me rappelle bien notre conversation, après avoir observé qu'il y avait dans chacune des deux sections de la province un parti puissant, celui auquel vous apparteniez par le Haut-Canada, et celui auquel j'appartiens par le Bas, vous avez insisté sur les avantages qui résulteraient à tout le pays de la réunion de ces deux partis, de laquelle résulterait une administration forte, jouissant de la confiance de la grande majorité de la province entière. Vous m'auriez représenté le tort causé à la partie de la population à laquelle j'appartiens, par isolement dans lequel nous avons été de l'administration des affaires pour quelque temps, et vous m'avez donné les meilleures raisons du monde pour faire désirer la première de ces choses et faire disparaître l'autre. Quand nous en sommes venus à l'examen des difficultés qui se trouvaient dans le chemin qui conduit à ce résultat, nous nous sommes arrêtés aux suivantes comme étant celles qui nous paraissaient les plus sérieuses.

1. Tous les sièges du conseil étant remplis, comment faire place à ceux qu'on voudrait y introduire?

2. Serait-il juste de laisser dehors et d'abandonner certains individus influents et respectés du parti que l'on recherche, et qui cependant, à raison de leur position particulière, ne pourraient faire partie de l'administration tant que le gouverneur actuel serait au pouvoir.

3. Il se trouvait actuellement dans le conseil certains membres avec lesquels ceux que l'on voudrait adjoindre pourraient difficilement fraterniser. Plusieurs autres détails ont été mentionnés, mais comparés à ce qui précède, ils ont été trouvés de peu d'importance, et nous avons cru qu'ils pourraient être réglés avec facilité.

Cette manière d'envisager le sujet est celle sous laquelle je l'ai présenté à ceux de mes amis que j'ai consultés, et je dois tout d'abord vous dire que je n'en ai pas rencontré un seul qui, comme vous et moi, ne désirât pas sincèrement voir mettre fin à une division qui est si préjudiciable à tout le monde. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité d'un changement, et sont convenus que ce changement, pour être durable et satisfaisant, ne pouvait s'opérer qu'au moyen de l'union ou la coalition des deux partis les plus nombreux et les plus influents dans chaque section de la province; et je puis vous informer que j'ai trouvé les esprits bien disposés pour marcher vers ce but.

L'apropos et la nécessité de la chose étant une fois admis, il a fallu s'occuper des moyens de la faire réussir, et sur cet objet encore il n'y a eu qu'une opinion. Il a été posé en principe que la direction des affaires devait être entre les mains des deux partis dominants dans chacune des sections de la province, que l'administration ne devait pas plus conduire le Bas-Canada au moyen d'une majorité prise dans le Haut, qu'elle ne doit imposer la loi à la majorité du Haut-Canada par suite de l'aide que lui donnerait le Bas, et qu'une administration quelconque ne devait durer que tant qu'elle serait soutenue par une majorité respectivement dans chacune des sections de la province.

L'on dit que dans la partie supérieure les choses étaient telles qu'elles devaient être, que la l'administration était soutenue par la majorité, mais qu'il n'en était pas de même ici où la minorité seule soutenait le ministère qui était opposé par la majorité; que cependant il n'y avait pas de raison de ne pas mettre ici les choses sur le même pied, qu'elles sont là; que ce ne pouvait être qu'à cette condition que la majorité pourrait se joindre à l'administration d'une manière honorable et conforme aux principes.

L'on n'a aucune objection quant à la manière dont elle est composée pour le Haut-Canada; l'on insiste sur le même droit pour le Bas-Canada. L'on dit que les personnes en place actuellement ne devraient pas être un obstacle à l'arrangement en contemplation, puisque d'après le système de gouvernement sous lequel nous vivons, en acceptant une situation, elles ont dû s'attendre à la céder du moment que d'autres, d'après les circonstances, seraient plus en état qu'elles de conduire les affaires d'une manière avantageuse pour le pays. L'on est d'avis que s'il est nécessaire d'effectuer dans le conseil un plus grand nombre de vacances que celles dont il a été question entre nous, l'intérêt ou la convenance individuelle de ceux que cette mesure atteindrait, ne devraient nullement être pris en considération. Il faudrait

remplir les situations par ceux qui jouiraient de la confiance du plus grand nombre, et si l'on adoptait cette règle, l'on verrait de suite disparaître la première difficulté que nous nous sommes faite, celle de trouver des situations pour ceux qu'il serait à propos et avantageux de faire entrer dans l'administration.

L'on pense que quelqu'un devrait être chargé d'élaborer et de proposer les bases du nouvel arrangement, et de soumettre les noms de ceux que l'on voudrait y faire entrer. Tout en désirant donner une majorité dans l'administration au parti qui est en majorité dans cette portion de la province, l'on est disposé à faire à la majorité une part raisonnable dans la direction des affaires et à la voir représentée dans le conseil d'une manière équitable. Quelques noms appartenant à cette catégorie, qui ont été mentionnés, donneront, je pense, satisfaction générale.

L'on a vivement senti la difficulté que nous anticipions tous deux, résultant de l'exclusion qu'il fallait faire dans l'arrangement projeté, de certains individus influents et qui, sous d'autres circonstances, auraient dû y être admis avec avantage. Cependant en s'en tenant au principe énoncé plus haut que les personnes ne devraient pas être un obstacle à la réalisation d'un projet avantageux au pays, il a été de suite entendu que l'on n'insisterait pas pour le moment sur l'admission au pouvoir de ceux contre lesquels l'on avait existé des objections que l'on n'espérait pas faire disparaître, persuadé que l'on était que ces personnes sauraient apprécier les motifs qui auraient fait agir leurs amis, et qu'elles ne se croiraient pas délaissées ni sacrifiées parce que l'on aurait été forcé de céder à une impérieuse nécessité que l'on regretterait. Quant à l'un de ceux-là, M. Lafontaine, je suis autorisé à dire qu'il verra avec plaisir se former une administration jouissant de la confiance du pays, et que c'est de bon cœur qu'il soutiendrait, quoi qu'il n'en ferait pas partie, une pareille administration qui serait composée d'hommes dont il approuverait les principes. L'on m'a donc donné à entendre, et je puis à peu près vous assurer que la seconde de nos objections est bien loin d'être insurmontable.

Quant à la troisième (la présence dans le conseil de personnes qui pourraient empêcher d'y entrer d'autres dont les services seraient nécessaires), elle se résoud par les mêmes raisons que celles qui ont été émises pour surmonter la première, et l'on dit que s'il se trouve dans le conseil quelques membres avec lesquels raisonnablement ne pourraient pas siéger ceux qui, plus qu'eux, seraient en état de faire l'avantage du pays, il faudrait bien que ces membres cédassent leur place, et en cela ils ne feraient que remplir la condition à laquelle ils se seraient soumis en entrant en office.

Ce qui précède doit vous faire comprendre que l'on est d'avis que l'administration pour cette partie de la province devrait être reconstruite; que le changement que l'on y ferait en substituant une ou deux personnes à un égal nombre de celles qui en font maintenant partie, serait sans résultat effectif, n'apporterait aucune force au ministère, ne serait qu'isoler ceux qui accepteraient, de leur concitoyens; que cette mesure serait en pure perte pour le gouvernement, et même ne temps qu'elle serait très-dommageable politiquement parlant à ceux qui s'y prêteraient. Je vous assure que c'est là l'opinion de tous ceux à qui j'en ai parlé; et cela étant, ou bien vous ne trouverez personne disposé à se prêter à l'arrangement que vous avez en vue (celui de remplacer les deux membres qui se seraient retirés), ou bien si vous trouviez quelqu'un qui le fit, celui là ne vous serait d'aucun avantage.

Telles sont les informations que j'ai pu recueillir; je les crois conformes aux idées de la grande majorité de ceux qui se mêlent d'affaires dans cette partie de la province. La réalisation de cet objet n'est pas sans difficulté, mais elle est possible, et si c'est le seul moyen que l'on ait de rétablir la paix, la tranquillité et la satisfaction dans le pays, il faudrait l'obtenir à tous prix. Je m'estimerai bien heureux, si je puis contribuer à amener ce résultat, et à cette fin comme pour toute autre qui tendrait au bien être du pays, vous pouvez disposer de moi à volonté.

Espérant que vous voudrez bien excuser le peu d'ordre qui règne dans cette lettre écrite à la hâte au milieu de nombreuses occupations.

J'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,

Cher monsieur,
votre très-humble et
très-dévoué serviteur,
ED. CANON.

(TRADUCTION.)

L'hon. W. Draper à l'hon. E. Caron.

Montréal, 16 oct. 1845.

Mon cher Monsieur, — Vous n'avez peut-être pas remarqué par les journaux que j'ai été un peu plus d'un mois absent, en circuit, d'où je n'ai été de retour qu'hier, et vous voudrez bien, j'en suis sûr, me pardonner de ne pas faire plus dans ce moment que d'accuser la réception de votre lettre du 17, et de vous remercier bien sincèrement des explications franches qu'elle contient.

Vous sentirez que j'ai besoin de réfléchir avant que je puisse pleinement apprécier jusqu'à quel point mes efforts peuvent réussir à amener à un résultat favorable le sujet de nos conférences. Je désire bien ardemment et de tout cœur obtenir un résultat aussi avantageux; content soit de participer à cette tâche, ou d'être témoin de son succès accompli par d'autres,